

L'identification des équidés

L'identification permet de reconnaître un cheval en toutes circonstances.

C'est obligatoire depuis 2001.

Tout équidé présent sur le territoire français (né en France ou importé) doit être identifié avec :

Un transpondeur électronique appelée puce, dans l'encolure.

La puce est invisible à l'œil, il faut un appareil spécial pour lire la puce à travers la peau de l'encolure.

Un document d'identification (passeport), comportant un relevé des marques naturelles du cheval (signalement).

Nous verrons le signalement du cheval dans les prochaines semaines

Les équidés dont l'origine n'est pas constatée ou connue possèdent un document d'identification réduit.

Autrefois, il n'y avait que l'observation des dents du cheval qui pouvait donner une idée de son âge. On appelait cette observation « boucher un cheval ». Certains vendeurs malhonnêtes limaient les dents d'un cheval à vendre pour tricher sur son âge.

Le tableau indiquant l'âge du cheval par ses dents est affiché ici au Club House, et tu as sûrement déjà regardé cela avec attention.

Un numéro SIRE attestant son enregistrement au fichier central.

Ce numéro commence par les 2 chiffres de l'année de naissance du cheval

Les chevaux dont l'origine n'est pas connue ont un numéro qui commence par 50 .

Par exemple le numéro d'un poney né cette année commence par 20 et son nom commence par la lettre K

L'alphabet des noms des équidés va de la lettre A à V inclus, puis on reprend la lettre A.

Certaines races font exception, notamment les Pur Sang Anglais.

La suite à un prochain numéro